

mais que la cuisine ne disposait pas d'installations tout à fait satisfaisantes. Le plat commandé au menu régulier n'est probablement pas très succulent mais s'il est préparé spécialement, le poisson est délicieux. Nous ne pouvons faire plus qu'inspecter ces établissements afin de nous rendre compte s'ils servent convenablement le poisson. Nous devons nous borner à cela. Il est impossible de leur indiquer comment s'y prendre. Pour se faire servir un certain poisson au restaurant du Parlement, le client n'a qu'à le demander. Lorsque la demande sera assez forte, on le commandera.

M. McLure: Dans les détails, il est question d'une démonstratrice, d'une conférencière et de spécialistes en économie domestique. Quelles sont leurs fonctions?

L'hon. M. Mayhew: Les spécialistes en économie domestique organisent ici et là au pays des démonstrations qui portent surtout sur la cuisson du poisson. Si le député veut bien se rendre à la cuisine de l'édifice de l'Ouest quelque après-midi, nous lui donnerons une démonstration qui lui plaira certes.

M. Riley: D'après les explications que le ministre a données en réponse à ma question, si l'honorable représentant de Saint-Jean-Ouest demandait de la morue de Terre-Neuve au restaurant du Parlement il pourrait l'obtenir? Si je demandais du maquereau on m'en servirait, de même que du saumon du port de Saint-Jean? Si le député de Northumberland voulait du saumon de Miramichi ou de l'éperlan il pourrait en obtenir?

Une voix: Ou bien du poisson blanc de la Saskatchewan?

L'hon. M. Mayhew: Si la demande est assez forte pour une variété de poisson, le restaurant devra se le procurer.

(Le crédit est adopté.)

154. Destruction des loups-marins de baie et des phoques gris, \$30,000.

M. McLure: Pourquoi a-t-on abaissé le crédit de \$60,000 l'an dernier à \$30,000 cette année? A-t-on constaté une diminution des loups marins? Je sais que leur nombre augmente dans l'île du Prince-Édouard. Cette année, un nombre considérable de loups marins et de phoques gris nous sont arrivés sur les masses de glace venant du Nord. A mon avis, il convient de continuer le versement des primes pour la destruction des loups marins, afin de protéger la pêche à l'éperlan.

L'hon. M. Mayhew: On verse une prime à l'égard des phoques. L'an dernier nous [L'hon. M. Mayhew.]

avons inséré à cette fin un montant de \$60,000 dans les crédits, mais le nombre de phoques abattus n'a exigé le versement que de \$19,000. Comme nous n'avons eu besoin que de \$19,000 l'an dernier, nous avons diminué le montant du crédit de moitié et l'avons fixé à \$30,000. C'est la réponse à cette question, je crois.

M. Higgins: La prime n'est que de 50c.?

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Quel est le montant de la prime?

L'hon. M. Mayhew: Cinq dollars pour les petits, et dix pour les adultes sur la côte de l'Atlantique.

M. Higgins: Où a-t-on dépensé ces \$19,000 l'an dernier?

L'hon. M. Mayhew: On a dépensé \$5,430 en Nouvelle-Écosse, \$680 à l'île du Prince-Édouard, \$2,555 au Nouveau-Brunswick et \$10,865 en Colombie-Britannique. On n'a rien dépensé à Terre-Neuve.

M. Higgins: Rien du tout?

L'hon. M. Mayhew: Non, on n'y a pas tué de phoques.

M. Higgins: On en a sûrement tué.

L'hon. M. Mayhew: Personne n'en a fait rapport.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Monsieur l'Orateur, demain, nous étudierons le projet de résolution inscrit au nom du ministre de l'Agriculture et concernant la loi sur le rétablissement agricole des Prairies; ensuite, le bill n° 357 visant à modifier le Code criminel (courses de chevaux); ensuite nous étudierons le projet de résolution inscrit au nom du ministre des Transports et tendant à autoriser la Compagnie de chemins de fer Nationaux du Canada à aménager une ligne de chemin de fer depuis Sherridon jusqu'à Lynn-Lake, puis le bill n° 338 modifiant la loi des banques d'épargne de Québec. Sauf erreur, ces sujets ne sont pas contentieux, mais il y a ensuite le bill n° 296 modifiant la loi de l'impôt sur le revenu. Nous pourrions terminer par l'étude du bill n° 194 tendant à modifier la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

(A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)